

POUZO1



Bulletin municipal
Janvier 2014

Un blason pour la commune

Le Conseil municipal a souhaité doter la commune d'une marque symbolique en créant un blason respectant les règles de l'héraldique.

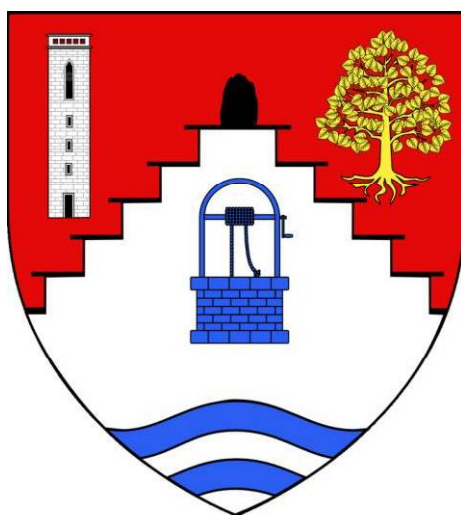
*"Créer le blason d'une commune est une occasion de replonger dans son passé, de rechercher ses racines mais aussi de s'intéresser au présent, aux particularités géographiques et économiques. C'est rechercher tous ces éléments qui font que la localité est ce qu'elle est avec son passé, son présent, ses habitants son originalité.
En application de la loi du 5 avril 1884, les communes disposent de la souveraineté totale en matière d'armoiries"*

Une commission communale a été nommée pour mener à bien cette étude en concertation avec Monsieur Jacques VIGNERON, Expert bénévole.

Les éléments identifiant le mieux la commune ont été retenus par ladite commission :

- La couleur rouge évoquant le blason des de La Salle et des de Chauvigny de Blot possessionnés dans la commune,
- La terrasse pignonnée à redents rappelant les pignons caractéristiques de plusieurs maisons de la commune,
- Etymologiquement, Pouzol proviendrait de "puteus" qui en latin, signifie puits, d'où sa présence au centre du blason,
- La rivière ondée est la Sioule qui longe la commune,
- Sont aussi représentés le campanile original et le tilleul plus que bicentenaire

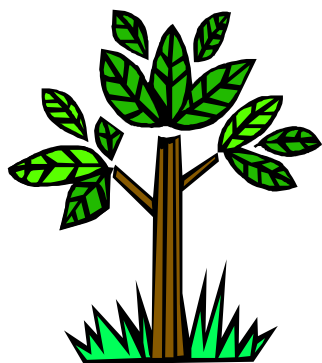
Un blason a donc été élaboré selon ces critères.



La délibération du Conseil municipal, en date du 7 novembre 2013 acceptant cette composition, est l'acte officiel par lequel ce blason communal acquiert son existence légale

SOMMAIRE

- P. 2 - Un blason
- P. 3 - Le mot du Maire
- P. 4 - Cérémonies - 8 mai et 11 novembre
- P. 5 - Un peu de notre histoire
- P. 8 - C.R. des délibérations
- P. 16 - Le point sur les travaux 2013
- P. 17 - Budgets
- P. 21 - Vie scolaire
- P. 22 - Repas des Anciens
- P. 23 - Noël à Pouzol
- P. 24 - La Grande Récré
- P. 26 - Infos « La Passerelle »
- P. 27 - Echos des Associations
- P. 33 - Informations générales
- P. 36 - Etat civil



Le mot du Maire

Voici le dernier bulletin avant les élections municipales qui se dérouleront les 23 et 30 mars 2014.

Notre mandat s'achève et c'est l'heure des bilans. Mais je ne vais pas retracer ici nos actions durant ses six années passées : vous avez pu les suivre dans le bulletin municipal que nous avons fait régulièrement paraître tous les ans, en début d'année.

L'équipe municipale et moi-même avons œuvré au mieux des intérêts de la commune et de ses habitants, avec rigueur, sincérité et enthousiasme. Notre situation financière est saine, sans être opulente car les aides aussi bien de l'Etat que du Conseil Général ou du Conseil Régional se font de plus en plus rares et nous devons avoir recours, désormais, à l'autofinancement. Malgré tout, il est à noter que tous les investissements que nous avons réalisés durant ces six dernières années ont pu être financés sans avoir recours à l'emprunt.

Des projets sont en cours pour les années à venir, notamment l'organisation des rythmes scolaires qui devront se mettre en place à la rentrée 2014, la réalisation de la 2ème tranche d'enfouissement des réseaux électriques et de France Télécom dans le bourg, les inévitables travaux de voirie, etc...

Cette année 2013 a vu l'aménagement de la nouvelle mairie, opérationnelle depuis juillet, mais qui demande encore quelques petites touches de finitions. La 1ère tranche des travaux d'enfouissement des réseaux étant terminée, la route autour de l'école, de la salle polyvalente et de l'église a été refaite avec un revêtement en enrobé le long de la salle des fêtes et de l'église ainsi que du parking.

Les détails de ces travaux et leur coût sont détaillés en page 16 "Le point sur les travaux 2013".

Bonne année 2014 pour vous et ceux qui vous entourent.

Lilyane HOVART

COMMEMORATIONS

8 mai 2013



11 novembre 2013



Un peu de notre histoire...

Un pont sur la Sioule ?

Par délibération en date du 9 avril 1938, Monsieur le Maire expose au Conseil que sur la demande de nombreux habitants de la commune et même des communes limitrophes, la construction d'un pont a été envisagée sur la rivière "La Sioule" au lieu dit **Lavaux**.

L'élaboration du projet de ce pont a été confiée au service du Génie Rural. Mais pour que ce projet puisse être étudié et exécuté, il faut que le chemin reliant le village de Lavaux à la rive droite de la Sioule, actuellement classé dans le réseau des chemins vicinaux ordinaires, passe dans la voirie rurale.

Le 28 juin 1939, Monsieur Fribaud Théophile, Ingénieur du service Vicinal à Menat établit un rapport sur la demande faite par la commune de Pouzol.

Il reprend l'historique de cette requête :

*"Dès 1893, à la session du Conseil Général du 30 août de cette année, l'assemblée départementale avait été saisie d'un vœu de MM. Lecoq et Laville relatif à la construction d'une passerelle sur la Sioule au lieu dit **"MOULIN de LAVAUX"**.*

A ce moment là, les habitants des communes de Pouzol, St-Gal et Servant, intéressées à la construction de cet ouvrage, firent circuler des listes de souscription que nous avons retrouvées dans les archives et qui s'élevèrent à 4 001 frs.

A la date du 12 janvier 1895, ces listes furent transmises au service vicinal et, par rapport en date du 5 février 1895, l'agent-voyer de la circonscription faisait connaître que tous les souscripteurs demandaient la construction d'un pont-route et non d'une passerelle.

Devant le coût très élevé de ce premier ouvrage, l'affaire n'eut pas de suite.

***En 1929**, la question fut reprise par les habitants du village de Lavaux qui demandaient la construction d'une passerelle à piétons.*

Une liste de souscription circula parmi les habitants des villages de Pouzol, Servant et St-Gal et qui s'éleva à 17 000 frs environ. D'autre part, le Conseil municipal de Menat, à sa session d'avril 1929, votait le principe d'une subvention de 1 000 frs, soit 18 000 frs au total.

Sur les instances de Mr Varenne, député de la circonscription, nous avons étudié un avant-projet de passerelle en ciment armé qui s'est élevé à 71 000 frs. Il manquait donc pour mettre le projet à exécution la différence, soit 53 000 frs, différence qui devait être couverte exclusivement par des subventions de la commune de Pouzol et du département.

(Le village de Lavaux, ne comptant que 28 habitants au recensement de 1926, ne pouvait, d'après les dispositions de l'article 209 de la loi de finances du 16 octobre 1830, bénéficier d'une subvention de l'Etat pour son désenclavement.)

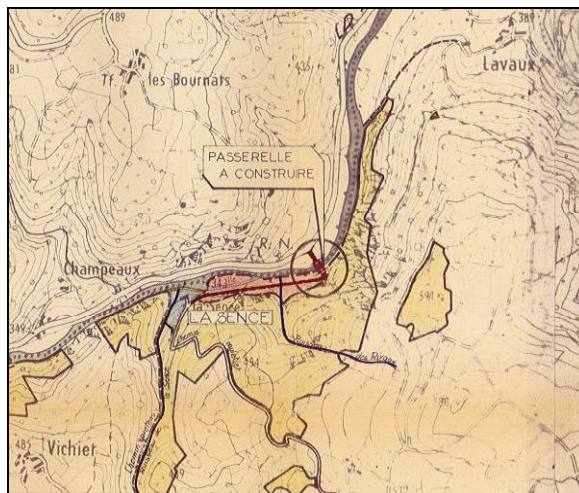
L'avant-projet fut donc adressé à la municipalité de Pouzol pour qu'elle fasse connaître la part contributive de cette commune dans la construction de l'ouvrage projeté. Aucune réponse ne fut donnée par le Conseil municipal et encore une fois "l'affaire" n'eut aucune suite.

Enfin tout récemment, à la suite de plusieurs vœux émis par M. Guyot, Conseiller Général, "l'affaire" fut reprise et la commune de Pouzol demandait le concours du Génie Rural pour la construction d'un pont sur la Sioule au point où aboutit le chemin V.O. N°2. Or, pour que ce service puisse poursuivre la construction du projet de pont faisant l'objet de la demande ci-dessus, il faut que la partie du chemin V.O. N° 2 aboutissant à la Sioule soit déclassée.

Devant les services incontestables que rendrait la construction d'un pont sur la Sioule à cet endroit, nous estimons qu'il y a lieu de prendre en considération le désir exprimé par le Conseil municipal de Pouzol dans sa séance du 9 avril 1938 et de transmettre à celui-ci le projet de déclassement ci-joint, pour l'accomplissement des formalités prévues par les articles 28 à 32 de l'Instruction Générale sur le service des chemins vicinaux, relatives au déclassement des chemins vicinaux ordinaires."

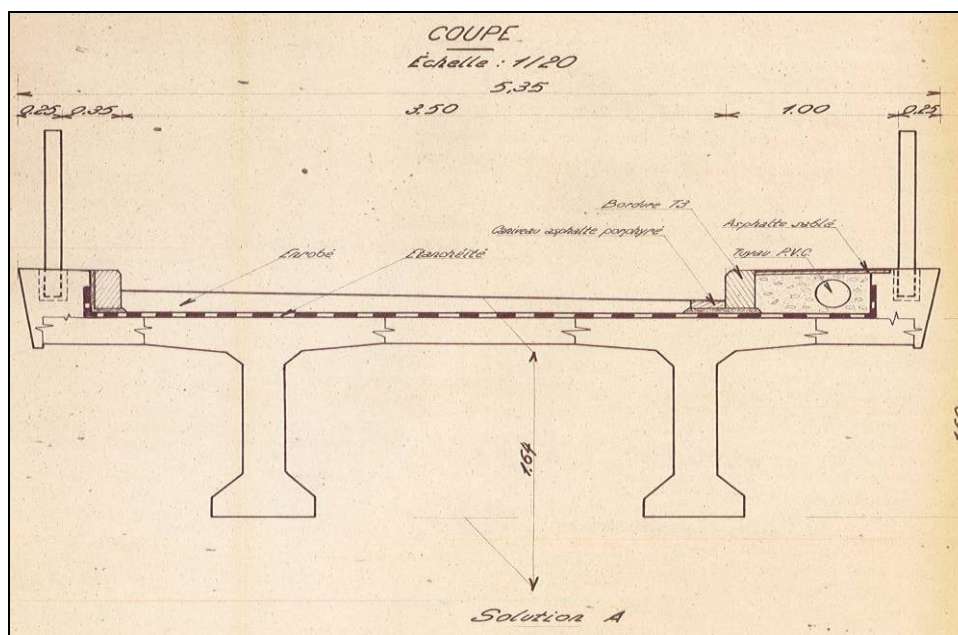
Ce projet est à nouveau abandonné !

En 1974, la commune de Pouzol, dans le cadre de "l'Aménagement Touristique de la Vallée de la Sioule" forme une nouvelle fois le projet d'aménager sur le terrain communal bordant la rive droite, au lieudit « LA SENCE », une zone de loisirs dont la desserte s'effectuerait à partir du C.D. 915 par une passerelle en béton d'une portée totale de 30 m permettant le passage des véhicules de moins de 2T de poids total et par une voie à construire jusqu'au chemin muletier. Sur la partie plate de la propriété communale pourraient être établies des zones de parcage, de camping, de pique-nique, de pêche etc. et des promenades pédestres pourraient rayonner à travers la partie boisée par le chemin muletier et les sentiers existants.

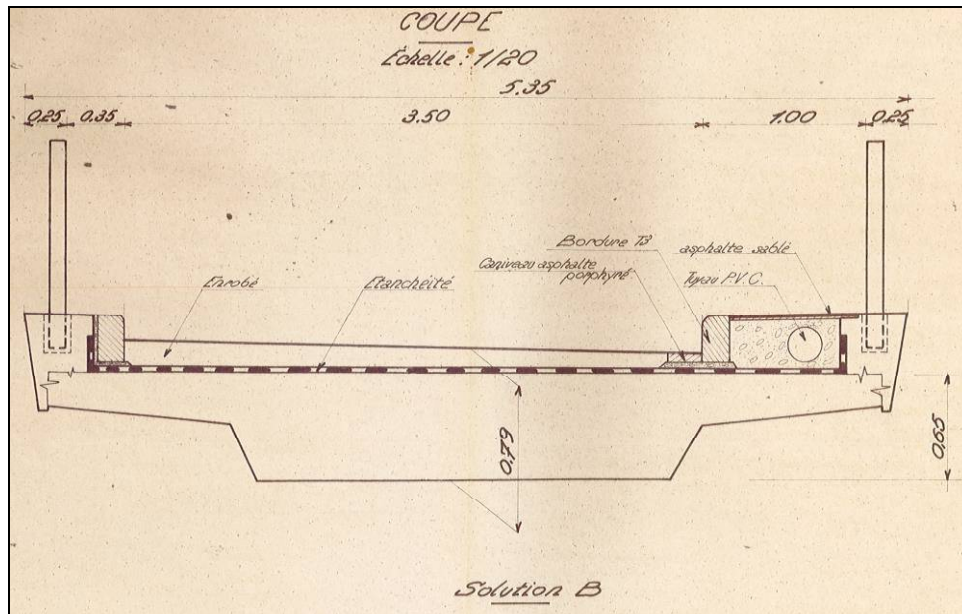


Une nouvelle étude est entreprise par la Direction Départementale de l'Equipeement. Il est alors proposé par l'Ingénieur Divisionnaire des TPE, deux solutions pour la construction de la passerelle :

1 - Un ouvrage constitué par 2 poutres précontraintes préfabriquées sur la berge et lancées une fois les 2 culées avec murs en retour suspendus mis en place. Le hourdis reliant ces 2 poutres étant coulé ultérieurement. Cette solution est intéressante par le fait que l'ouvrage présentera une seule travée, mais elle a l'inconvénient d'être chère par suite du peu de rentabilité de faire appel à une entreprise spécialisée pour ne lancer que 2 poutres et de l'épaisseur importante du tablier qui entraînera des culées hautes pour respecter le tirant d'air.



2 - Un ouvrage constitué par une dalle pleine avec encorbellement en béton armé. Cette dalle repose sur 2 culées avec murs en retour suspendus et sur 1 pile en rivière. Cette solution présente l'avantage d'être moins chère que la précédente, plus esthétique, mais l'inconvénient de l'obstacle sur l'écoulement de l'eau ainsi que la mise en œuvre d'échafaudage et de cintre au-dessus de la rivière.



L'estimation de l'ouvrage réalisé suivant la première solution s'élèverait à la somme de 425 000 frs. L'estimation de l'ouvrage réalisé suivant la deuxième solution reviendrait à la somme de 300 000 frs.

Là encore, le projet est abandonné !

En 1986, par courrier du 11 juin, la Commune de Servant réitère une demande auprès de Monsieur Arsène BOULAY, Président du Conseil Général, pour la construction d'un pont sur la Sioule entre Servant et Pouzol :

"Selon vos services techniques, la réalisation du pont sur la Sioule entre Servant et Pouzol serait une opération inutile compte tenu du fait que la réduction de kilométrage entre Servant et Pouzol serait infime.

Le problème n'est pas de réduire l'écart kilométrique entre Servant et Pouzol. Le CD 507 a été réalisé par le département il y a une quinzaine d'années et de CD 504 qui, auparavant, était un réseau communal, a été classé en réseau complémentaire il y a quelques années. L'objectif était de désenclaver sur le plan touristique la commune de Servant et la commune de Pouzol par le franchissement de la Sioule par ce pont.

A mon avis, l'ouvrage à réaliser doit permettre uniquement le passage des voitures avec interdiction de passage aux poids lourds.

D'ailleurs, dans le cadre d'aménagements touristiques de la Vallée de la Sioule, avait été prévue la jonction entre Servant et Pouzol en ce point précis."

Afin d'appuyer cette demande, le Conseil municipal de Pouzol prend, le 20 avril 1986, la délibération suivante :

"Considérant que pour favoriser le développement touristique et, notamment, en créant une aire de pique-nique et de repos, la Commune de Pouzol aurait intérêt à être reliée à la commune de Servant par la traversée de la Sioule et sollicite du Conseil Général la réalisation d'un ouvrage traversant la Sioule reliant Pouzol à Servant par le CD 504."

A ce jour, le pont (ou la passerelle) n'a toujours pas vu le jour !!!...

COMPTES RENDUS SOMMAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2013

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

Excusés : Mme MONTEIL, M. DUDIN

Objet : Subvention exceptionnelle

Madame le Maire expose au conseil municipal que le spectacle de Noël a été animé par le Foyer Laïc de Ménétrol, dont le président est M. DUTRIEUX, et que le montant de la prestation est de 374,50 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

✚ **DECIDE** de verser une subvention de 374,50 € à l'association Foyer Laïc de Ménétrol.

Objet : Adhésion à l'EPF SMAF

Madame le Maire expose que :

- La communauté de communes du PAYS DE CAYRES PRADELLES, département de la Haute-Loire, composée des communes de Alleyras, Arlempdes, Barges, Cayres, Costaros, Lafarre, Landos, Le Bouchet-Saint-Nicolas, Ouides, Pradelles, Rauret, Saint-Arcons-de-Barges, Saint-Didier-d'Allier, Saint-Etienne-du-Vigan, Saint-Haon, Saint-Jean-de-Tartas, Seneujols et Vielprat par délibération en date du 19 septembre 2012,

- Le SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE LA VEYRE ET DE L'AUZON, composé des communautés de communes Les Cheires, Gergovie Val d'Allier et des communes de Laps et Vic le Comte, par délibération du 9 octobre 2012,

ont demandé son adhésion à l'Etablissement public foncier.

Le conseil d'administration dans sa délibération du 8 novembre 2012 a accepté cette demande et l'assemblée générale de l'EPF réunie le 5 décembre 2012 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-SMAF doivent ratifier cette demande d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

Objet : Prix salle polyvalente

Madame le Maire expose à l'Assemblée qu'il y aurait lieu de revoir le tarif de location de la salle polyvalente.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

✚ **FIXE** le tarif de location de la salle polyvalente à 100 € pour les habitants de la commune et 200 € pour les habitants hors commune à compter du 1^{er} août 2013.

Objet : Délégation au maire de plusieurs compétences concernant la gestion budgétaire

Madame le Maire informe l'Assemblée que plusieurs compétences peuvent être déléguées au Maire pour rendre la gestion budgétaire au quotidien plus simple et plus rapide.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire la possibilité :

- De signer des contrats de services et travaux...

SEANCE DU 21 MARS 2013

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

Excusée : Mme MONTEIL

Approbation des comptes administratifs 2012

CCAS :	Excédent de fonctionnement :	871,95 €
ASSAINISSEMENT :	Déficit de fonctionnement :	- 26 584,63 €
	Excédent d'investissement :	42 081,50 €
BUDGET COMMUNAL :	Excédent de fonctionnement :	119 075,63 €
	Déficit d'investissement :	- 6 016,17 €

Vote du taux des 3 taxes

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des taxes, à savoir :

- taxe d'habitation : 9,80 %
- foncière bâti : 16,90 %
- taxe foncière non bâti : 55,76 %

Vote des budgets primitifs 2013

Ils s'équilibrent ainsi :

CCAS :	Fonctionnement :	871,95 €
ASSAINISSEMENT :	Fonctionnement :	34 084,63 €
	Investissement :	42 081,50 €
BUDGET COMMUNAL :	Fonctionnement :	214 328,00 €
	Investissement :	201 267,63 €

Objet : Convention ATESAT

Vu le décret n° 2002-1205 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements.

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire.

Le Conseil Municipal :

✚ **SOLLICITE** la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture du Puy-de-Dôme, à compter du 1^{er} janvier 2013, pour assurer une mission d'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT).

✚ **AUTORISE** le maire à mettre au point avec la DDEA la convention ATESAT sur la base des missions retenues, les modalités de leur mise en œuvre et la rémunération des dites missions.

✚ **AUTORISE** le maire à signer la convention ATESAT dont la durée de validité est limitée à l'année 2013 et à prendre toute décision concernant son exécution ou son règlement.

Objet : Aménagement Nouvelle Mairie, Avenant pour les différents lots

Considérant la délibération n°10 du 9 octobre 2012 relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'aménagement de la nouvelle mairie, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'aménagement arrive à sa fin.

De ce fait, et concernant les marchés de travaux, Madame le Maire précise aux membres du Conseil Municipal de la nécessité d'approuver les avenants n°1 pour les lots 1 à 8. Ces avenants prennent en compte des prestations supplémentaires.

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant n°1 HT	Nouveau Montant HT
Lot N°1 Terrassement, VRD	Entreprise Monteil	8 496,75 €	293,40 €	8 790,15 €
Lot N°2 Gros Œuvre/Façades	Entreprise Margot	12 218,00 €	110,00 €	12 328,00 €
Lot N°3 Menuiseries extérieures	Entreprise Xylème	15 888,00 €	-1 425,00 €	14 463,00 €
Lot N°4 Menuiseries intérieures	Entreprise Xylème	7 071,00 €	3 497,00 €	10 568,00 €
Lot N°5 Plâtrerie, Peinture, Faux Plafond	Entreprise Desseauve	10 632,40 €	757,60 €	11 390,00 €
Lot N°6 Revêtement de Sol	Entreprise Cartech	4 788,50 €	-1 119,30 €	3 669,20 €
Lot N°7 Plomberie, sanitaire, chauffage	Entreprise Fargette	8 500,00 €	-1 861,19 €	6 638,81 €
Lot N°8 Electricité	Entreprise Barboiron	11 468,68 €	140,47 €	11 609,15 €

Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver les avenants n°1 pour les lots 1 à 8 au marché de travaux pour l'aménagement de la nouvelle mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

✎ **APPROUVE** les avenants n°1 des lots 1 à 8 aux marchés de travaux pour l'aménagement de la nouvelle mairie, comme détaillé ci-dessus.

✎ **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

SEANCE DU 27 JUIN 2013

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

Excusés : Mme MONTEIL, M. DUDIN

Objet : Répartition délégués assemblée communautaire

Madame le Maire expose au conseil qu'en application de l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales une nouvelle composition des EPCI à fiscalité propre doit être fixée à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux ;

Cette nouvelle composition est déterminée soit par accord local à la majorité qualifiée des communes membres ou à défaut d'accord à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne en application des III à VI de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales.

Vu l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune de Pouzol est membre de la communauté de communes du Pays de Menat ;

Considérant qu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux, tous les EPCI à fiscalité propre changeront de nombre de conseillers et de répartition des sièges ;

Considérant qu'en cas d'accord local, les communes membres doivent délibérer sur cette nouvelle composition 6 mois avant le 31 décembre de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux ;

Considérant qu'en cas d'accord local, le nombre total de sièges ne peut excéder de plus de 25% le nombre de sièges qui serait attribué en application de l'article L.5211-6-1 III et IV et que la répartition des sièges tient compte de la population de chaque commune ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

✎ **APPROUVE** le nombre et la répartition suivante :

Population INSEE 2010	Communes	Nb de délégués titulaires (25)
Plus de 500 ha (3 titulaires)	Menat (581 ha)	3
	Servant (524 ha)	3
De 100 à 500 ha (2 titulaires)	Saint-Pardoux (425 ha)	2
	Blot l'Eglise (404 ha)	2
	St Quintin s/ Sioule (337 ha)	2
	Teilhet (299 ha)	2
	Neuf Eglise (294 ha)	2
	Pouzol (282 ha)	2
	Marcillat (242 ha)	2
	St Rémy de Blot (224 ha)	2
	St Gal s/ Sioule (127 ha)	2
Moins de 100 ha (1 titulaire, 1 suppléant)	Lisseuil (91 ha)	1

Objet : Dispositions fonctionnement des territoires

Madame le Maire informe le conseil municipal des nouvelles dispositions régissant les prochains scrutins des élections municipales en 2014 et cantonales en 2015.

Les modifications apportées concernant les municipales se traduisent notamment par une diminution du nombre d'élus dans les conseils municipaux et communautaires.

Pour ce qui concerne les élections cantonales, le redécoupage prend pour seul paramètre le nombre d'habitants et exclut totalement l'étendue du territoire ; dans les Combrailles il faudra le regroupement de 4 cantons pour atteindre le seuil de population requis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

✚ **DESAPPROUVE** la diminution de la représentation citoyenne dans les assemblées communales et communautaires que rien ne justifie.

✚ **DESAPPROUVE** le projet de redécoupage cantonal qui condamne définitivement les territoires ruraux en les privant d'une représentation à l'échelle de leur périmètre

✚ **MANDATE** Madame le Maire pour transmettre la présente délibération à nos parlementaires.

Objet : Transfert du bureau de vote

Madame le Maire explique au conseil municipal que suite au déménagement de la mairie dans ses nouveaux locaux, elle propose de transférer le bureau de vote, actuellement situé à la salle polyvalente, dans la nouvelle mairie située Route de St-Gal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

✚ **APPROUVE** le transfert du bureau de vote dans les locaux de la nouvelle mairie située Route de St-Gal.

Objet : Adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy au SIEG du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle éclairage public

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du Comité Syndical du SIEG en date du 23 mars 2013, décidant l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy, qui en a fait la demande, au SIEG du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle Eclairage Public.

Le Maire indique ensuite aux Membres du Conseil qu'en application des dispositions de l'Article L 5212-17 du C.G.C.T. et en tant que commune membre du comité du SIEG du Puy-de-Dôme, il convient de se prononcer sur l'adhésion de cette collectivité.

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✚ **APPROUVENT** l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy au SIEG du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle Eclairage Public,

✚ **PRENNENT** acte qu'un arrêté préfectoral devra intervenir au cours du 4^{ème} trimestre 2013 pour autoriser cette adhésion et le transfert de compétence optionnelle Eclairage Public à compter du 1^{er} janvier 2014.

SEANCE DU 29 AOUT 2013

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

Excusés : Mme MONTEIL, M. DUDIN

Objet : Travaux de dissimulation du réseau électrique

Madame le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux de dissimulation du réseau électrique suivant :

AMENAGEMENT BT BOURG (2^{ème} TRANCHE)

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE et de GAZ du Puy-de-Dôme, auquel la Commune est adhérente.

L'estimation globale des travaux s'élèvent à 199 732,00 € T.T.C.

L'estimation des dépenses de Génie Civil correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à :

53 592,80 € H.T.

Conformément aux décisions prises lors de son Assemblée Générale du 15 Décembre 2007, en dehors de toute opération de coordination de travaux de voirie ou de réseaux divers, le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant H.T., majoré de la totalité de la T.V.A. grevant les dépenses et en demandant à la commune une participation égale à 50 % de ce montant, soit :

53 592,80 € H.T. x 0,50 = 26 796,40 € H.T.

Cette participation sera revue en fin des travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré

✚ **APPROUVE** l'avant-projet des travaux de dissimulation du réseau électrique présenté par Madame le Maire,

✚ **CONFIE** la réalisation de ces travaux au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme.

✚ **FIXE** la participation de la Commune au financement des dépenses à **26 796,40 € H.T.** et autorise Madame le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du S.I.E.G.

✚ **PREVOIT** à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de sa prochaine décision budgétaire.

Objet : Enfouissement des réseaux France Télécom au Bourg (2^{ème} tranche)

Madame le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications cités ci-dessus en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE et de GAZ du Puy-de-Dôme, auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécom signée le 7 juin 2005 entre le S.I.E.G. – LE CONSEIL GENERAL et France TELECOM, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du SIEG.

- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le SIEG en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la commune pour un montant de **27 508,00 € T.T.C.**

- France Télécom réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

- Le Conseil Général subventionne à hauteur de 30 % du coût T.T.C., le coût restant à la charge de la Commune pour l'enfouissement du réseau Télécom en coordination avec les réseaux électriques.

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré

✚ **APPROUVE** l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Madame le Maire,

✚ **CONFIE** la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au SIEG du Puy-de-Dôme.

✚ **FIXE** la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à **27 508,00 € T.T.C.** et autorise Madame le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du S.I.E.G.

✚ **SOLLICITE** l'aide du Conseil Général à hauteur de 30 % du coût T.T.C. des dépenses soit : $27\,508,00 \text{ €} \times 0,30 = 8\,252,40 \text{ € T.T.C.}$

✚ **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.

✚ **PREVOIT** à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de sa prochaine décision budgétaire.

Objet : Eclairage Traverse Bourg Tranche 2

Madame le Maire explique aux membres de l'assemblée qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux d'éclairage public suivants :

ECLAIRAGE TRAVERSE BOURG TRANCHE 2

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé par le Syndicat intercommunal d'Electricité et de gaz du Puy de Dôme auquel la commune est adhérente.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : **31 000,00 € H.T**

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant H.T. et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant T.T.C. de l'Eco-tax, soit : **15 502,52 €**

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Madame le Maire précise que le montant de la TVA sera récupéré par le SIEG par le biais du Fonds de Compensation pour la TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

✚ **APPROUVE** l'avant-projet des travaux d'éclairage public présenté par Madame le Maire,

✚ **CONFIE** la réalisation des travaux au SIEG du Puy de Dôme,

✚ **FIXE** la participation de la commune à **15 502,52 €** et autorise Madame le Maire à verser cette somme après réajustement du décompte définitif dans la caisse du receveur du SIEG

✚ **PREVOIT** à cet effet les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire

Objet : Admission en non-valeur

Madame le Maire expose à l'Assemblée que le receveur principal de la trésorerie de Combronde est dans l'impossibilité de recouvrer les titres émis sur le compte de M. BONCONOR Christophe pour un montant de 25,85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

✚ **ACCEPTE** l'admission en non-valeur de ces titres d'un montant de 25,85 € émis sur le compte de M. BONCONOR Christophe.

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2013

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

Excusée : Mme MONTEIL

Objet : Transformation de la Société d'Économie Mixte SEMERAP en Société Publique Locale (loi n° 2010-559 du 28 mai 2010) et entrée de la Ville de POUZOL dans le capital de la SEMERAP SPL.

Le Conseil d'Administration de la SEMERAP, en date du 13 mai 2013, a voté à l'unanimité de ses membres représentant les collectivités territoriales, le projet de transformation de la Société d'Économie Mixte SEMERAP en Société Publique Locale.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SEMERAP en date du 29 juin 2013 a voté à l'unanimité de ses actionnaires et de leurs assemblées délibérantes la décision de transformer la SEM SEMERAP en Société Publique Locale.

Les actionnaires de la SEMERAP sont :

Le S.I.A.E.P de Plaine de Riom pour 7,02297 %
Le S.I.A.E.P de Basse Limagne pour 31,69861 %
Le S.I de Sioule et Morge pour 31,69861 %
Le S.I.A.R.E.C pour 4,38482 %
La Ville de Riom pour 3,54970 %
Le Département du Puy-de-Dôme pour 1,93586 %
Le S.M.A.D.C pour 0,58452 %
La Commune de Puy-Guillaume pour 0,08771 %
La Commune de Manzat pour 0,01692 %
La Commune de Gouttières pour 0,00376 %
La Commune de Saint-Julien-la-Geneste pour 0,00376 %

La transformation de la SEM SEMERAP en SPL n'a aucune conséquence directe sur les contrats passés entre la Ville de POUZOL et la SEMERAP. La SEMERAP continue dans sa forme de Société Anonyme à statut privé et les contrats passés entre la Commune de POUZOL et la SEMERAP continuent jusqu'à leurs échéances avec les mêmes droits et obligations.

Le grand changement selon la loi du 28 mai 2010 n° 2010-559 est que le capital Société Publique Locale SEMERAP doit être entièrement détenue par des collectivités locales ou regroupement de collectivités locales et qu'elle ne doit travailler que sur le territoire de ses actionnaires.

Il convient d'ajouter que la Société Publique Locale n'est plus soumise à la mise en concurrence de la part des collectivités locales qui sont ses actionnaires. Ce qui veut dire que la Société Publique Locale est soumise au " contrôle analogue de ses collectivités actionnaires " comme sur leurs propres services municipaux.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Approuver les statuts et le règlement intérieur de la société SEMERAP sous sa forme de Société Publique Locale (SPL) conformément à l'article L 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales afin d'être régie outre le texte susvisé, par le titre II du livre V de la première partie du Code Général des Collectivités Territoriales et le chapitre V du titre II du livre II du Code de Commerce et lesdits statuts.
- Accepter de devenir actionnaire de la SEMERAP SPL en achetant 10 actions SEMERAP au nominal de 31 € HT soit pour un total de 310 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✚ **APPROUVE** les statuts, le règlement intérieur de la SEMERAP SPL

✚ **ACCEPTE** d'entrer dans le capital social de la SEMERAP en achetant 10 actions à 31 € HT.

Objet : RPI Blot l'Eglise / St-Pardoux / Pouzol – Participation des Communes pour frais de scolarisation de leurs élèves

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

✚ **FIXE** à 690,06 € par élève, pour l'année scolaire 2012/2013, la somme due par les communes de St Hilaire-la-Croix, St Gal-sur-Sioule, St Rémy-de-Blot et Lisseuil.

✚ **DIT** que cette participation a été fixée selon la convention établie dans le cadre du RPI Blot l'Eglise / St-Pardoux / Pouzol en accord entre les trois communes.

Objet : Prix concession cimetière

Madame le Maire expose que les prix de concession du cimetière n'ont pas été réévalués depuis 1988, il y aurait donc lieu de procéder à une actualisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

✚ **DECIDE** que le prix des concessions sera de 75 € le m² à compter du 15 novembre 2013 avec une réévaluation chaque année sur la base de l'indice des prix à la consommation (indice de base de 127,26 au mois d'octobre 2013).

Objet : Blason de la commune

Madame le Maire fait connaître à son Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de doter la commune d'une marque symbolique en créant un blason. Ce blason devra constituer un document historique dont la commune pourra faire usage pour ses représentations officielles et être exempt de toutes fautes historiques, techniques et de goût.

De ce fait, Madame le Maire a consulté un expert bénévole, Monsieur Jacques Vigneron, pour mener à bien l'étude et la constitution des armoiries.

Madame le Maire propose le blason dont la description héraldique est :

«de gueules à la terrasse pignonnée à redents d'argent sommé d'un caillou de sable et chargée d'un puits d'azur soutenu en pointe d'une rivière d'azur et d'argent de quatre pièces, accompagnée en chef, à dextre du campanile du lieu d'argent maçonné de sable et à senestre d'un tilleul d'or »

Madame le Maire précise les motivations de ce choix :

La couleur rouge (gueules) évoque le blason des de La Salle et des Chauvigny de Blot possessionnés dans la commune

La terrasse pignonnée à redents rappelle les pignons caractéristiques de plusieurs maisons du village, Étymologiquement, Pouzol proviendrait de puteus qui en latin signifie puits d'où sa présence au centre du blason,

La rivière ondée est la Sioule qui longe sur la commune.

Sont aussi représentés le campanile original et le tilleul plus que bicentenaire du village

Madame le Maire propose à son Conseil Municipal que la commune de Pouzol adopte comme blason le projet décrit ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture de cette documentation historique et héraldique,

✚ **DECIDE** que la maquette qui lui a été présentée sera le blason municipal et que toutes les reproductions officielles ou privées qui en seront faites devront se conformer au texte ci-dessus.

ETAT DE LA DETTE AU 01.01.2013

Année de l'emprunt	Objet de la dette	Durée	Taux	Dettes à l'origine	Dettes au 1.01.2013	Capital 2013	Intérêts 2013
1991	Réhabilitation presbytère	25 A	7,00 %	109 391,25	43 586,62	9 370,21	3 051,06
2004	Multiple rural	20 A	5,70 %	38 614,72	26 311,26	1 785,34	1 499,79
2007	Assainissement	25 A	5,34 %	126 401,60	109 497,32	3 194,25	5 847,16
			TOTAUX	274 407,57	179 395,20	14 349,80	10 398,01

Kel pohns sthokel chesépens sauvant wels éptipolments désselées en 2002

APPARTEMENTS F1 PRESBYTERE :

- Remplacement VMC

682,25 € TTC

APPARTEMENT F1 ECOLE :

- Remplacement radiateurs

3 175,76 € TTC

ECOLE :

- Remplacement chauffe-eau

537,26 € TTC

EGLISE :

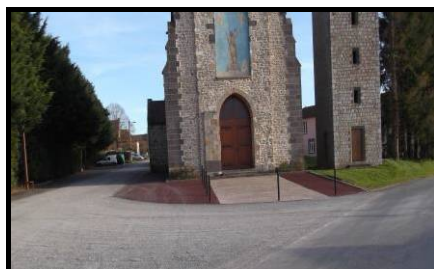
- Réparation des cloches et de l'horloge

992,68 € TTC

TRAVAUX DE VOIRIE

- Travaux bi-couche (de l'église au tennis, le long de l'école)
- Broyage de toute la commune
- Enrobé aux abords de l'église et de la salle polyvalente

31 649,00 € TTC



AMENAGEMENT NOUVELLE MAIRIE

Dépenses :

121 335,44 € TTC

Recettes : Subvention Etat :

28 525,00 €

Subvention Conseil Général :

35 509,00 €

Enveloppe Parlementaire :

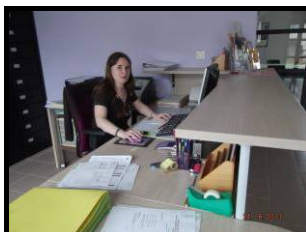
10 000,00 €

Récupération TVA en 2015 :

18 784,15 €

Solde restant à la charge de la commune :

28 516,29 €



COMPTES ADMINISTRATIFS 2012 ET BUDGETS PREVISIONNELS 2013

BUDGET COMMUNAL

Section de fonctionnement

Les dépenses :

Libellé	Prévisions 2012	Réalisé 2012	Prévisions 2013
Charges à caractère général	74 890,00	52 355,73	76 120,00
Eau	900,00	513,28	900,00
Electricité	7 000,00	6 523,84	7 000,00
Combustible	15 000,00	4 750,00	13 000,00
Carburant (tondeuse+tracteur)	1 500,00	1 727,27	1 500,00
Alimentation (cantine)	10 000,00	8 345,27	10 200,00
Fournitures d'entretien	700,00	573,70	700,00
Fournitures de petit équipement	2 500,00	1 591,53	2 000,00
Fournitures de voirie	500,00	336,84	500,00
Vêtements de travail	100,00	71,92	100,00
Fournitures administratives	1 000,00	1 041,24	2 500,00
Fournitures scolaires	1 500,00	995,64	1 500,00
Locations mobilières	1 000,00	466,44	1 500,00
Entretien de terrains	300,00	1 920,00	300,00
Entretien de bâtiments	5 000,00	3 071,82	10 000,00
Entretien de voies et réseaux	5 000,00		500,00
Entretien matériel roulant	1 000,00		3 000,00
Autres biens immobiliers ECC	1 200,00	896,27	1 200,00
Maintenance	1 000,00	1 035,98	1 500,00
Primes d'assurances	2 800,00	2 739,32	3 100,00
Documentation générale	150,00	79,95	100,00
Indemnités au comptable	340,00	274,05	320,00
Honoraires	1 000,00	895,83	500,00
Annonces et insertions	500,00	391,29	500,00
Fêtes et cérémonies	4 000,00	4 607,27	5 000,00
Publications	1 500,00	1 080,24	
Transports collectifs	1 500,00	1 190,00	1 300,00
Missions	100,00		
Réceptions	300,00		
Frais d'affranchissement	500,00	287,14	400,00
Frais de télécommunication	2 500,00	1 752,04	1 500,00
Concours divers (cotisations ...)	500,00	1 034,56	1 200,00
Taxes foncières	4 000,00	4 163,00	4 300,00
Charges de personnel	48 090,00	41 551,55	52 140,00
Cotisations centre de gestion	200,00	215,66	250,00
Cotisation au FNAL	40,00	28,72	40,00
Rémunération du personnel titulaire	12 000,00	9 776,52	12 000,00
Rémunération du personnel non titulaire	18 000,00	14 455,88	23 000,00
Emplois d'insertion	3 000,00	4 488,45	
Cotisations URSSAF	7 000,00	6 892,30	9 000,00
Cotisations aux caisses de retraite	5 000,00	3 388,23	5 000,00
Cotisations aux ASSEDIC	1 500,00	987,86	900,00
Cotisations pour assurance du personnel	500,00	629,60	1 100,00
Cotisations aux autres organismes sociaux	400,00	374,34	400,00
Versement au FNC du supplément familial	200,00	140,00	200,00
Médecine du travail, pharmacie	250,00	173,99	250,00
Autres charges de gestion courantes	71 808,00	71 435,69	79 468,00
Indemnités des maires et adjoints	14 000,00	13 776,60	14 000,00
Cotisations de retraite des maires et adjoints	500,00	486,36	600,00
Pertes sur créances irrécouvrables		60,90	

Service d'incendie	5 200,00	5 187,79	5 500,00
Contribution aux organismes SIEG Cont	2 500,00	2 374,14	500,00
Contribution administrative SIV	3 690,00	3 690,00	3 690,00
Contribution pour travaux SIV	25 200,00	25 197,00	24 581,56
Contribution SIEG Travaux	12 597,00	12 735,34	22 082,78
Autres contributions obligatoires	6 000,00	5 865,81	6 200,00
Contribution SMADC	700,00	640,75	671,16
Subvention de fonctionnement autres organismes*	1 421,00	1 421,00	1 642,50
* Coopérative scolaire	350,00	350,00	350,00
* Club des anciens	153,00	153,00	153,00
* Amicale Laïque	153,00	153,00	153,00
*Tennis Club	153,00	153,00	153,00
*Fraternelle	153,00	153,00	153,00
*Les Lurons d'Auvergne	153,00	153,00	153,00
*Comité des Fêtes	153,00	153,00	153,00
*Familia	153,00	153,00	
*Les Nimidjis			374,50
Intérêts de emprunts et dettes	5 300,00	5 240,26	4 600,00
Dotation aux amortissements	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Titre annulé	400,00	313,25	
Vente copieur	699,66	699,66	
Virement à la section d'investissement	68 315,44		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	271 503,10	173 596,14	214 328,00

Les recettes :

Libellé	Prévisions 2012	Réalisé 2012	Prévisions 2013
Produits Sces du domaines & ventes diverses	9 150,00	11 886,95	12 180,00
Redevance d'occupation du domaine public Communal	150,00	189,00	180,00
Cantine	7 000,00	8 274,65	9 000,00
Remboursement frais scolaires	2 000,00	3 423,30	3 000,00
Impôts et Taxes	69 387,00	76 833,64	73 046,00
Contributions directes	59 387,00	60 046,00	61 546,00
Attribution de compensation	5 000,00	6 547,38	5 000,00
FNGIR		993,00	500,00
Fonds de péréquation		1 286,00	1 000,00
Taxes additionnelles/droits de mutations	5 000,00	7 961,26	5 000,00
Dotations, Subventions, Participations	101 390,00	108 757,28	102 092,00
DGF	52 855,00	52 855,00	53 435,00
Dotation de Solidarité Rurale	24 684,00	24 575,00	24 000,00
Dotation nationale de péréquation	6 993,00	6 508,00	6 400,00
Dotations aux élus locaux	2 793,00	2 734,00	2 500,00
Subv. & Part. Etat (Frais carte identité passeports)		268,52	
Dotation d'animation locale reçue + Repas bio		655,30	
Attribution fonds Départemental Taxe Prof.	8 000,00	15 096,46	10 000,00
Compensation Taxe Professionnelle	18,00	18,00	15,00
Compensation Taxes Foncières	3 785,00	3 785,00	3 512,00
Compensation Taxe d'Habitation	2 262,00	2 262,00	2 230,00
Autres produits de gestion courante	24 400,00	27 343,63	27 000,00
Revenus des immeubles (loyers)	22 400,00	25 133,23	25 000,00
Produits divers (avances s/chauffage, eau etc..)	2 000,00	2 210,40	2 000,00
Atténuations de charges	900,00	958,88	0,00
Remb sur rémunérations du personnel (CUI)	900,00	958,88	
Produits financiers	10,00	6,30	10,00
Produits exceptionnels	20 000,00	20 119,00	
Vente copieur		500,00	
Vente copieur écriture	699,66	199,66	
Excédent reporté	46 066,44		0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	272 003,10	246 605,34	214 328,00

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2012 : 119 075,63 €

Section d'investissement

Les dépenses :

Libellé	Prévisions 2012	Réalisé 2012	Prévisions 2013
Résultat reporté déficit	25 624,44		6 016,17
Emprunts et dettes assimilées	10 200,00	10 163,13	11 200,00
Dépôts et cautionnements	1 000,00	1 000,18	1 000,00
Travaux mairie	138 000,00	11 510,94	146 851,46
Radiateurs			3 200,00
Mobilier			6 000,00
SIEG 2ème tranche (France Télécom)			17 000,00
Entourage des containers	9 000,00	8 710,73	10 000,00
Broyeur accotement	9 300,00	9 185,28	
Fosse méchoui		1 416,06	
SIEG Eclairage Public Villages	13 500,00		
SIEG Bourg	32 000,00	5 277,60	
Aire de jeux	17 000,00	15 952,25	
Vente copieur	699,66	199,66	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	256 324,10	63 415,83	201 267,63

Les recettes :

Libellé	Prévisions 2012	Réalisé 2012	Prévisions 2013
Virement de la section de fonctionnement	68 315,44		
Excédent de fonctionnement (1068)	53 624,44	53 624,44	119 075,63
FCTVA	6 660,00	6 660,00	5 500,00
Subvention Tracteur	15 250,00	15 250,00	
Subvention Mairie	68 900,00		73 109,00
Subvention aire de jeux	4 000,00	4 000,00	
Subvention France Télécom 1ère tranche			1 583,00
Vente copieur écriture	699,66	699,66	
Dépôts et cautionnements reçus		790,00	
Emprunts	36 874,56		
Amortissement subventions assainissement	2 000,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	256 324,10	83 024,10	201 267,63

DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2012 : 6 016,17 €

RESULTATS 2012- Budget communal

Excédent de fonctionnement : 119 075,63 €

Déficit d'investissement : - 6 016,17 €

EXCEDENT DE CLOTURE : 113 059,46 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation

Les dépenses :

Libellé	Prévisions 2012	Réalisé 2012	Prévisions 2013
Intérêts des emprunts	6 100,00	6 009,08	5 900,00
Eau station	200,00	474,01	300,00
Entretien réseau et station	800,00		800,00
Honoraires SATESE et SEMERAP	400,00	493,68	500,00
Déficit reporté	21 694,67		26 584,63
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	29 194,67	6 976,77	34 084,63

Les recettes :

Libellé	Prévisions 2012	Réalisé 2012	Prévisions 2013
Redevance d'assainissement	29 194,67	2 086,81	34 084,63
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	29 194,67	2 086,81	34 084,63

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT : 26 584,63 €

Section d'investissement

Les dépenses :

Libellé	Prévisions 2012	Réalisé 2012	Prévisions 2013
Emprunts et dettes assimilées	3 100,00	3 032,33	3 200,00
Travaux de construction	42 013,83		38 881,50
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	45 113,83	3 032,33	42 081,50

Les recettes :

Libellé	Prévisions 2012	Réalisé 2012	Prévisions 2013
Excédent reporté	45 113,83		42 081,50
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	45 113,83	0,00	42 081,50

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 42 081,50 €

RESULTATS 2012- Budget assainissement

Déficit de fonctionnement : - 26 584,63 €

Excédent d'investissement : 42 081,50 €

EXCEDENT DE CLOTURE : 15 496,87 €



RESTAURANT SCOLAIRE

Pour l'année 2013-2014, le montant du repas est inchangé, la charge des parents a été fixée à 2,35 €.

Les repas sont toujours assurés par « Le Gourmet Fiolant » d'Ebreuil.

GARDERIE

La garderie est assurée par Mauricette CAMUS. Horaires :

le matin, de 7h30 à 8h45

le soir, de 16h30 à 18h30

A la rentrée 2013, les tarifs sont les suivants : 30 € par mois ou 2,50 € par jour.

SORTIES SCOLAIRES

L'école de Pouzol est une petite école rurale où il se passe des choses...

L'année scolaire 2012-2013 a été l'occasion, pour les élèves de vivre de riches expériences lors de **sorties scolaires**.

Un cycle natation

Après les vacances de Pâques, les élèves sont allés à la **piscine de St Eloy les Mines** tous les lundis matin.

Des spectacles à la Passerelle :

Une **sélection de courts métrages** du festival de Clermont Ferrand

Une **pièce de théâtre** intitulée « à vue de nez »

Un projet de création de chanson

Avec une **représentation publique des élèves à la Passerelle** dans le cadre du spectacle « City Monde » de Gabriel de Richaud. Ce compositeur est intervenu en classe pour aider les élèves à coordonner paroles et musique de leur création.

Un **projet de sciences** sur l'air et les polluants de l'air (en partenariat avec l'usine Aubert et Duval et l'école des sciences de Châteauneuf les Bains)

Les élèves ont pu réaliser beaucoup d'expériences en classe (avec du matériel prêté par l'école des sciences). Ils ont pu en vivre d'autres à **Châteauneuf les Bains**. Enfin, toutes les écoles ayant participé au projet se sont **réunies à St Georges de Mons** pour exposer tout ce qu'ils avaient appris aux autres classes.

Un tournoi de rugby à Gerzat

Xavier July est intervenu à l'école pour un cycle rugby. Dans le cadre de l'USEP (Union du Sport à l'Ecole Primaire), les élèves de Pouzol, bien préparés, ont ainsi pu vivre un **grand tournoi de rugby à Gerzat** (avec plus de 300 enfants inscrits).

Une sortie équestre aux Chilins (Gannat)

Les élèves ont pu goûter aux **joies de l'équitation**, certains pour la première fois, à l'occasion d'une sortie de fin d'année.

Un grand merci... Toutes ces sorties scolaires n'auraient pas été possibles sans les partenaires de l'école : les **parents accompagnateurs**, l'association des **souris vertes**, la **coopérative scolaire** et la **municipalité de Pouzol**.

Repas des Anciens

27 Janvier 2013



POUZOL

La municipalité réunit les aînés

Le repas des anciens a eu lieu le 27 janvier, à la salle de fêtes.

Lilyane Hovart, maire, a eu une pensée pour ceux qui nous ont quittés et en particulier pour Jean-Louis Vallon qui était encore derrière les fourneaux récemment.

Heureusement de « nouveaux anciens » sont arrivés et plus particulièrement ceux nés en 1948. Le maire a rappelé la vitalité de la commune et s'est félicité de son dynamisme et du bel exemple de « vivre ensemble » qu'elle donne. Elle a fait un point sur l'année écoulée et les

projets 2013. La première tranche des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques est terminée et l'aménagement de la nouvelle mairie a commencé. Ces travaux vont se terminer en début d'année et la deuxième tranche des travaux d'enfouissement va commencer, sans oublier les éternels travaux de voirie.

Avant de déguster l'excellent repas préparé par Poivre et Sel, Bernard Lescure, conseiller du canton de Menat a présenté ses vœux et a offert une rose à chaque dame. ■

NOEL à POUZOL

Cette année encore, et toujours avec autant de plaisir, nous avons accueilli la troupe « Les Nimidjis » qui nous a emporté, avec un déluge de couleurs, de lumière et de son, dans l'univers du Roi Lion.



Les associations communales, comme il est d'usage maintenant, ont apporté leur concours, aussi bien matériel que financier, à l'équipe municipale pour le bon déroulement de cette fête.

Le Père Noël est ensuite arrivé, la hotte pleine de jouets et de livres, pour le bonheur des petits et des grands.

L'après-midi s'est clôturé par un excellent goûter où étaient conviés enfants et parents.

A l'année prochaine...



Association La Grande Récré du Pays de Menat

L'association gère un accueil de loisirs pour les enfants âgés de 3 à 17 ans, il est ouvert tous les jours de la semaine de 8h30 à 18h30. Les activités sont variées : jeux, sports, ateliers, etc. Les tarifs sont : 30€ pour les 3-6 ans, 40€ pour les 7-12 ans, 50€ pour les 13-17 ans. Les inscriptions se font au trimestre (30 euros) ou à l'année.

Le vendredi soir, il y a une animation musicale pour les 7-12 ans. Les tarifs sont : 30€ pour les 7-12 ans, 40€ pour les 13-17 ans. Les inscriptions se font au trimestre (30 euros) ou à l'année.

Nous avons également mis en place un camp trappeur, en Juillet, au Lac à Aubusson d'Auvergne pour les 8/12 ans, avec au programme, pêche, initiation au canoë, construction de cabanes dans les arbres...

Accueil de loisirs (3-12 ans) :

Les enfants participent à des ateliers de découverte de différentes techniques d'art plastique, atelier fresque ...)

À la sortie de l'école et les amène à La Paseserelle où ils déjeunent et passent l'après-midi avec le reste du groupe.

NOUVEAU 55€ pour les 13-17 ans. Les enfants participent à des ateliers de découverte de différentes techniques d'art plastique, atelier fresque ...)



Formation musicale :



L'association propose aussi des cours de formation musicale, de guitare en partenariat avec l'Union Musicale en Combrailles.

NOUVEAU [3-6 ans] À l'après-midi, il est proposé de l'éveil musicale pour les 3/6 ans et des ateliers de découverte d'instruments pour les 7/12 ans. Les inscriptions se font au trimestre (30 euros) ou à l'année.

Anniversaires :

L'association continue d'organiser des **Anniversaires pour les jeunes** le vendredi soir et de vous proposer de réserver votre date minimum un mois à l'avance.

12/17 ans :

À l'occasion de nos 5^{es} anniversaires, nous vous proposons des soirées d'animation pour les jeunes de 12 à 17 ans. Les soirées seront organisées le vendredi soir à 19h30. Les thèmes des soirées seront : foot en salle, basket, ...



Tous nos programmes sont mis en ligne sur notre site internet ainsi que les informations sur les séjours, les dates des soirées jeunes...
N'hésitez pas à le consulter régulièrement!

PROJETS 2014

- Vide placard : 5^{es} anniversaires
- {t-bj'ne} : **À l'occasion de nos 5^{es} anniversaires, nous vous proposons des soirées d'animation pour les jeunes de 12 à 17 ans.** chien de traineau, biathlon carabine laser...
- {t-bj'ne} : **À l'occasion de nos 5^{es} anniversaires, nous vous proposons des soirées d'animation pour les jeunes de 12 à 17 ans.** (initiation au ski, chien de traineau, construction d'igloo ...)



À l'occasion de nos 5^{es} anniversaires, nous vous proposons des soirées d'animation pour les jeunes de 12 à 17 ans. services de l'association et nous espérons que vous serez satisfaits de nos services en 2014.

Si vous avez des remarques ou des attentes ou tout simplement envie de vous impliquer dans l'association, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

LA GRANDE RECRE
La Passerelle - Pont de Menat
63 440 POUZOL
04.73.52.48.70 mail: granderecre2@orange.fr
www.centreloisirsgranderecre.com

En bref.

Le Démineur : le journal des gens d'ici.

Ce petit journal de territoire, dont la vocation est de mettre en valeur les richesses humaines et patrimoniales du pays, a trouvé son public. Mais pour continuer l'aventure le groupe de bénévoles qui pilotent le projet a besoin de financement. Vous pouvez aider Le Démineur en adhérant à l'association « Les milieux de terreau ». Plus d'infos en appelant le : **04 73 97 50 91**

Recevoir les infos culture.

Pour recevoir sûrement toutes les infos culture, envoyez nous vos adresses mails au contact suivant : **lapasserelle.ericroyer@gmail.com**

Interrogation.

Si d'une manière générale la fréquentation de la saison culturelle augmente régulièrement, notre principale interrogation concerne les séances documentaires car, malgré un partenariat qui nous permet de diffuser des films de grande qualité, force est de constater que le genre à du mal à prendre. Est-ce le style particulier du portrait, le rythme lent des montages ou autre chose que l'on doit mettre en cause ? Quoiqu'il en soit nous ne voudrions pas renoncer à diffuser du documentaire sans avoir compris le pourquoi du comment, n'hésitez donc pas à nous faire parvenir vos remarques, critiques et autres suggestions.

Les principaux événements spectacle du premier trimestre 2014.



Ludor Citrik.

Pour sonder les tréfonds de nos âmes, démêler la part de nos peurs tour à tour bleues et grisantes, susciter l'attraction tout autant que la répulsion... Ludor Citrik a plus d'un talent. Amateurs d'humour noir et/ou acerbe, en mal de sensations authentiques, brutes voire brutales ... ce spectacle clownesque est pour vous! Ames sensibles s'abstenir.

Mardi 04 février/ 20h30.

Soirée poésie autour de Prévert.

Trois comédiens et un chanteur accordéoniste revisitent les poèmes de Prévert, les jouent, les fredonnent, tout en finesse. Pour tous les amoureux des mots qui éprouvent un vrai plaisir quand ils jaillissent, se bousculent, se télescopent et sonnent les uns avec les autres.

Vendredi 21 février/ 20h30.

La Chambre noire.

« La chambre noire » met scène Alix Cléo Roubaud, jeune et talentueuse photographe disparue prématurément. Spectacle hyper sensible, « La chambre noire » nous invite à partager les quatre dernières années de la vie d'Alix, pénétrer son univers mental, son travail de création, ses réflexions, comprendre la solitude, la maladie et les puissantes contradictions de cette jeune femme prise entre un amour conjugal heureux et un inguérissable mal de

vivre. Poignant !

Vendredi 21 mars/ 20h30

N.b : Du 7 au 31 mars/expo photo exceptionnelle d'Alix Cléo.

Et pour conclure, ce déjà cinquième bulletin, nous vous souhaitons la meilleure année 2014 qui soit, pleine de rencontres incroyables, de joyeuses excentricités et toutes autres choses susceptibles de vous imprimer un large et généreux sourire.

Echos des Associations Communales....

AMICALE LAIQUE

Au cours de cette année 2013 l'amicale laïque a organisé différentes festivités dont voici un résumé.

Le dimanche 3 mars, après plus de 10 ans d'interruption, l'amicale a relancé le concours de belote. Pour ce nouveau rendez-vous, 68 joueurs et joueuses se sont affrontés en 5 parties de 10 donnes. Le premier prix est revenu à Lionel Potelleret habitant à La Carrière, qui avec son partenaire sont les seuls à avoir gagnés 5 parties. A noter la quatrième place de la très jeune Mathilde Bourlon du bourg.



Du 20 au 27 mai, en collaboration avec le club de l'amitié de St Gal, plus de trente personnes ont découvert la Crête, île montagneuse de la Grèce. Grâce à leur guide, les participants ont découvert plusieurs sites archéologiques dont Knossos, les villes de La Channée, Réthymon, Héraklion et Agios Nikolaos avec leurs ruelles étroites. Au programme, également, la mer et la plage, la montagne, les traditions locales et la très bonne cuisine crétoise agrémentée d'un petit verre d'ouzo à l'apéritif. Les deux clubs sont revenus enchantés de ce voyage.

Le 7 juillet notre méchoui a connu le succès escompté (83 personnes présentes)

Le 13 septembre une quarantaine de personnes ont visité Terrasson dans la Corrèze. Visite des jardins de l'imaginaire, promenade en bateau sur la Vézère, visite de l'ancienne ville et des cluzeaux, le tout agrémenté d'un excellent repas.



La soirée châtaigne du 26 octobre a rassemblé 72 personnes autour d'un repas à base de châtaigne et de cidre frais fait maison.

Le 23 novembre le loto a fait salle comble. Magali Leonard de Chouvigny gagne le bon d'achat de 500€, la tablette tactile revient à Christelle Martreix d'Ennezat, Christelle Euzenat de La Carrière repart avec un carton de champagne, Isabelle Rochefort des Margeridons est gagnante d'une grande valise de voyage et Renée Pinel d'Ebreuil d'un barbecue.

Dans la partie de la salle le caméscope revient à Nathalie Roumy de Gannat, le coffret gourmand à Fabienne Roche des Tabarias et les jambons secs à Jacques Joulia des Baraques et Gérard Neyrial des Labbes.

Sans oublier les nombreux autres lots de valeur.



Le 15 décembre l'amicale a participé au Noël des enfants avec les autres associations communales en remettant un chèque de 200€ à la commune.



Pour finir l'année, le réveillon de la ST SYLVESTRE. La salle n'était pas assez grande pour accueillir toutes les demandes, nous avons refusé de nombreuses personnes, c'est regrettable, mais les 140 convives ont pu savourer le succulent repas préparé par Dominique JUVIGNY et Frédérique de POIVRE et SEL et animé par JOJO. Enorme ambiance qui s'est terminée à l'aube par une soupe à l'oignon

L'amicale laïque ne vit que grâce au bénévolat et toutes les personnes intéressées par l'animation dans notre commune peuvent venir nous rejoindre, elles seront les bienvenues. Elles peuvent contacter les responsables :

Président : Jean-Pierre LABBE - Machal
Secrétaire : Catherine BISCARAT - Bonneuil
Trésorier : Yves DANIEL - le Dejeix

☎ 04 73 97 45 58
☎ 04 73 97 48 91
☎ 04 73 97 45 63

PROGRAMME DES MANIFESTATIONS 2014

Concours de belote
Soirée théâtre
Méchoui
Voyage en Haute Savoie
Voyage pays Roannais
Soirée châtaigne
Loto
Réveillon de la St Sylvestre

Dimanche 2 mars
Samedi 26 avril
Samedi 5 juillet
Du 7 au 11 juillet 2014
Jeudi 4 septembre
Samedi 25 octobre
Samedi 22 novembre
Mercredi 31 décembre

COMITE DES FÊTES DE POUZOL

Le comité des fêtes de Pouzol vous souhaite une très belle et heureuse année 2014.

L'année 2013 nous a permis de faire de nouvelles propositions de festivités :

- Le Karaoké proposé en avril n'a pas connu un franc succès
- La fête patronale le 15 juin avec des animations diverses : jeux pour les enfants (pêche à la truite), retraite aux flambeaux, feu de la St Jean.



Notre soirée Cubaine avec le groupe « Batabano » au mois de septembre a rassemblé 120 personnes et a été très appréciée.



Participation du comité au Noël des enfants proposé par la commune

Nous remercions toutes les personnes qui participent bénévolement à la mise en place des festivités, vous pouvez nous rejoindre en contactant le comité des fêtes soit par courrier à la mairie soit par téléphone :

Présidente : Evelyne GLAISE	☎ 0667395184
Trésorier : Frantz VINGADASSALON	☎ 0680900659
Secrétaire : Nicolas GUILBERT	☎ 0665040066

Programme de l'année 2014 :

Le 25 janvier à 10 h (ancienne salle de la mairie) se tiendra l'AG de notre association

Le samedi 19 avril bal costumé

Le lundi 21 avril chasse au trésor pour tous les enfants qui veulent participer

Le 21 et 22 juin fête patronale avec vide-grenier

Le 27 septembre fête à thème

Et en décembre participation au Noël des enfants de Pouzol

A bientôt lors d'une fête sur la commune

La Présidente
Evelyne GLAISE

CLUB DES AMIS DES HAUTS DE SIOULE

L'année 2013 a été une année très agréable pour les adhérents du club des Anciens des Hauts de Sioule de POUZOL.

A l'inter club, organisé à POUZOL le 29 mai 2013, 94 personnes étaient présentes pour participer soit :

- à la marche de 5kms ou 6,500kms
- au concours de boules
- ou au concours de belote

Honneur à notre commune:

Le 1^{er} prix au concours de boules a été décerné à Nicole et Jean-Pierre GARDEL

Le 1^{er} prix au concours de belote a été décerné à Nicole LABBE et Raymonde LAURENT

A l'occasion de la fête patronale du mois de juin, l'Association a organisé son premier vide-greniers



Le club a, également, participé à la marche de SAINT GAL et ensuite à l'Inter club à BUSSIERES PRES PIONSAT où il y avait 8 participants de Pouzol

Le 11 septembre 2013, se tenait la réunion générale à TEILHET, "Aînés à vos travaux".

Le 1^{er} prix "**photos**" a été décerné à Raymonde PERRIER

Le 1^{er} prix "**peinture**" est revenu à Jean ROCHONNAT

Par ailleurs, 4 repas dansants ont été organisés le long de l'année, à la salle des fêtes de Pouzol, auxquels nos adhérents ont été très heureux de participer.

Nous souhaitons que l'année 2014 se déroule dans d'aussi bonnes conditions que l'an passé, avec beaucoup d'amitié partagée.

La Présidente,
Christiane SANCHEZ

PROGRAMME 2014

Mercredi 9 avril 2014
Mercredi 7 mai 2014
Mercredi 2 juillet 2014
Mercredi 10 septembre 2014
Dimanche 22 juin 2014

Randonnée à Sainte Christine
Inter Club à Château sur Cher
Inter Club à Moureuille
"Aînés à vos travaux" à Pouzol
Vide-greniers à Pouzol

Les mercredis 23 avril, 25 juin, 23 juillet et 24 septembre : REPAS du CLUB
Tous les 3^{ème} mardis du mois à 14 h : rendez-vous jeux-détente à la salle des associations

Bureau :

Présidente : Christiane SANCHEZ

Vice-Présidente : Catherine BISCARAT

Secrétaire : Raymonde GERVAIS

Trésorier : Jean ROCHONNAT

☎ 04 73 97 58 21

☎ 04 73 97 48 91

☎ 04 73 97 49 40

☎ 04 73 38 32 68

LES LURONS D'AUVERGNE

Club Carpiste des Combrailles

L'année 2013 a été pour notre association une année de pêche et de rencontre.

Nous avons, en début d'année, organisé un repas « Tartiflette » où nous avons eu une centaine de personnes.



Ensuite, comme tous les ans, avec l'Association « La Grande Récré », une initiation à la pêche à l'Étang de Menat a été proposée aux enfants.

Le Club a participé, tout au long de l'année et dans différents départements, à des concours pour représenter les Combrailles.

Un enduro de pêche à la carpe a été organisé sur 48 h à l'étang de St-Gervais. De nombreuses équipes de plusieurs régions ont participé au concours et c'est une équipe de St-Eloy-les-Mines qui l'a remporté.



L'association Les Lurons d'Auvergne vous souhaite leurs meilleurs vœux pour l'année 2014, et vous présente les rassemblements qu'elle organise pour cette année :

Repas dansant (Paëlla)

Initiation à la pêche avec « La Grande Récré » à l'étang de Menat

Enduro de 72 h à l'étang de Servant

Samedi 15 mars

Courant Juillet

Fin Septembre

Le Président,
Jean-Pierre MARY

Le siège social est fixé au Pont de Menat Commune de POUZOL.

Président : Jean-Pierre MARY - Le pont de Menat POUZOL ☎ 04 73 85 50 54
ou 06 82 42 86 40

Vice-Président : Jean-Luc LEGAC - MENAT

Secrétaire : Henri CHANPELAUZE - SAINT REMY DE BLOT

Trésorier : Armand PARDO- SAINT ELOY LES MINES

«La Fraternelle»

saison 2012-2013

Les 16 mars et 30 mars 2013, la société de chasse "La Fraternelle" a organisé ses traditionnels banquets, préparés par POIVRE ET SEL qui ont réuni, à chaque fois, 160 convives dans une ambiance festive.

Le repas "grillades" du mois d'août, offert aux chasseurs et aux signataires du bail de chasse, a rassemblé environ 80 personnes à la cabane de la chasse.

Comme les années précédentes, les membres de la Société de Chasse se sont investis pour la journée nationale du TELETHON avec distribution de brioches et en proposant, à partir de 9 h, un repas tripes. Cette année 124 repas ont été servis dégageant un bénéfice de 2350 € remis immédiatement aux responsables de l'association. Un grand merci à tous ces bénévoles qui se sont investis pour la réussite de cette journée.

L'année 2013 a, malheureusement, été endeuillée par la disparition de trois copains de chasse : Loulou, Coco et Pierre. Merci à vous pour tout ce que vous avez apporté à la société.

Au revoir à Bobby et merci pour sa participation active à la bonne marche de la société.



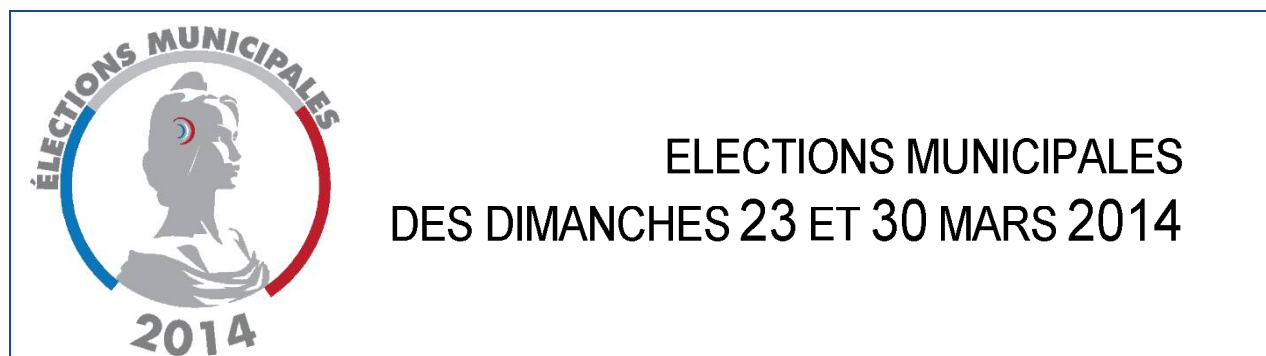
La saison de chasse a été bonne avec 16 sangliers et 16 chevreuils tués. 10 chevreuils ont été offerts aux propriétaires signataires du bail et 1 à chaque association de la commune.

Le Président,
Jean-Marie GERVAIS

Bureau :

Président : Jean-Marie GERVAIS
Vice-Président : Clément PENOT
Trésorier : Jean-Louis BAUDHUI
Secrétaire : Laurent BLANCHET

☎ 06.45.63.85.46
☎ 06.81.37.75.55
☎ 06.07.12.02.14
☎ 06.85.42.23.07



> Qui élit-on les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire 11 conseillers municipaux. Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

> Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?

Le mode de scrutin ne change pas. Les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire.

Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

> Si vous souhaitez être candidat, une déclaration de candidature est obligatoire.

Vous ne pourrez être élu si vous n'avez pas déclaré votre candidature à la préfecture ou à la sous-préfecture avant le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures.

Il est recommandé de prendre connaissance du *Mémento à l'usage des candidats dans les communes de moins de 1 000 habitants* publié sur le site Internet du ministère de l'Intérieur. Ce guide vous expliquera les démarches à accomplir. <http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat>

> Ce qui est nouveau :

1. Présentation d'une pièce d'identité pour voter
2. Déclaration de candidature obligatoire
3. Impossibilité de voter pour une personne non candidate

Pour plus d'informations : <http://www.interieur.gouv.fr/> Rubrique Élections

~~RAPPEL SUR LA RÉGLEMENTATION~~



UTILISATION DES APPAREILS DE BRICOLAGE ET JARDINAGE

(arrêté préfectoral du 26.06.1991 modifié par l'arrêté préfectoral du 25.07.1994)

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- ☞ de 8h à 20h les jours ouvrables
- ☞ de 9h à 19h les samedis
- ☞ de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

FEU DE PLEIN AIR

(arrêté préfectoral n° 12.01.1328 du 02 juillet 2012)

Peuvent être brûlés :

- ☞ Les déchets végétaux constitués de bois provenant des débroussaillages, de la taille des haies, arbres et de verdure
- ☞ Le brûlage des autres déchets est **INTERDIT**

Distances à respecter :

- ☞ 200m des bois, forêts, plantations, reboisements
- ☞ 25m des voies de circulation, des constructions, des conduites ou des stockages de produits ou de gaz inflammables
- ☞ 10m des lignes électriques ou téléphoniques aériennes.

Autres consignes :

- ☞ Aucun feu ne peut être allumé si la vitesse du vent est supérieure à 40km/h
- ☞ Le feu doit rester sous surveillance permanente avec à disposition immédiate des moyens nécessaires pour éteindre le feu à tout moment
- ☞ Une bande de 5m de largeur doit être nettoyée autour de la surface ou du tas à brûler.

Les feux restent, toutefois, autorisés pour les propriétaires de terrains à l'intérieur des bois et forêts et jusqu'à une distance de 200m de celui-ci, en dehors des périodes du 1er juillet au 30 septembre.



INFORMATIONS...

Déchetteries : **jours et heures d'ouverture**

Saint-Eloy les Mines :

1^{ère} semaine d'Octobre/dernière de Mars

Dimanche et lundi de 9 h-12 h

Mardi au vendredi de 15 h-18 h

Samedi 9 h-12 h 14 h-18 h

1^{ère} semaine d'Avril/dernière de Septembre

Lundi au Samedi 10 h-12 h 15 h-19 h

Dimanche 9 h-12 h

Ebreuil :

Hiver

Du mardi au samedi 8h30-12h 13h30-17h

Eté

Du mardi au vendredi 8h-12h 14h-18h

Samedi 8h-12h 14h-17h

Tarifs de location de la salle **polyvalente :**

Habitants de la commune 100 €

Habitants de la commune - apéritif 50 €

Habitants hors commune 200 €

Clés de la salle polyvalente ******

Jusqu'au 31 mars 2014, les
utilisateurs de la salle polyvalente
devront retirer les clés chez
Monsieur Michel PITELET
(contre signature d'un contrat) et lui
restituer dans les 48 heures après
la manifestation.

Merci à tous de votre
compréhension.

CLES DE LA DECHARGE

A retirer auprès de :

- ➔ La mairie aux heures d'ouverture
- ➔ Mickaël BARRAT
- ➔ Jean-Marie GERVAI S
- ➔ Lilyane HOVART

Jours et heures d'ouverture du **secrétariat de mairie**

Mardi de 9 h à 12 h et de 12 h30 à 17 h

Jeudi de 14 h à 18 h30

Vendredi de 9 h à 12 h

Nouveau numéro de téléphone : **04.73.63.62.29**

Secrétaire de Mairie : Nadège DELUZARCHE

Communauté de Communes du **Pays de Menat**

Service d'Aide à Domicile

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale, dans les locaux de l'EHPAD à Menat, vous aidera à trouver la solution la plus adaptée en fonction de votre situation : prise en charge, dossiers, orientation...

Une fois le plan établi, le CIAS se charge de toutes les formalités administratives.

Contact : Mme Nathalie PEYNET
04.73.85.77.91 ou 06.23.44.42.88

NOS JOIES

2013

NAISSANCES

- | | |
|-------------------------|---------------------------------|
| ➤ GORSE Gabin | 27 mars 2013 à BEAUMONT |
| ➤ THIEULEUX Lina | 9 avril 2013 à CLERMONT-FERRAND |
| ➤ CORNET Eva | 23 septembre 2013 à BEAUMONT |
| ➤ BILLARD Mathis | 30 novembre 2013 à VICHY |

MARIAGES

- | | |
|---|-----------------|
| ➤ BRUEZ Thomas et EMERY Cécile | 18 mai 2013 |
| ➤ CAMUS Mathieu et MARNAT Annabelle | 20 juillet 2013 |

DECES

- | | | |
|---|-------------------------------|--------|
| ➤ JARRE Andrée Vve DURANTEL | 26 janvier 2013 à RIOM | 89 ans |
| ➤ VILLEDIEU Louis | 7 mai 2013 à CLERMONT-FERRAND | 67 ans |

INHUMATIONS AU CIMETIERE DE POUZOL :

SCHIETTEKATTE Noha, décédé le 8 février 2013 à CLERMONT-FERRAND
ANDRIVON Solange, décédé le 7 juin 2013 à VICHY
RIFFARD Renée née **CHAMPOMIER**, décédée le 22 juin 2013 à EBREUIL
EMERY Alain, décédé le 30 juillet 2013 à LIMOGES
DECORPS Marie-Claude, décédée le 4 août 2013 à CLERMONT-FERRAND
PENOT Anna née **BARTHOMIER**, décédée le 12 octobre 2013 à VICHY
HAMELIN Martine, décédée le 26 octobre 2013 à BRUGES (Gironde)
LAMBERTECHE Marie, décédée le 17 novembre 2013 à BELLERIVE SUR ALLIER

ET NOS PEINES